

RF Sous-préfecture de SAVERNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/10/2015 067-216701052-20150928-DE_2015_06_214-DE

République française

Département du Bas-Rhin

COMMUNE DE DRULINGEN

Séance du 28 septembre 2015

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 22/09/2015

Présents : 12

L'an deux mille quinze et le vingt huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis SCHEUER

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Présents : Jean-Louis SCHEUER, Marcel MUGLER, Pascal BRUBACHER, Pierre SOUDIER, Annelise FISCHER, Alain BENEDICK, Christian SPADA, Béatrice PÊCHEUR, Raymond BIEBER, Sophie DEHLINGER, Myriame STEIBEL, Sébastien NICKLAUS

Abstentions: 0

Représentés:

Excusés: Marianne SCHNEPP, Sylviane LOPES

Absents:

Secrétaire de séance: Raymond BIEBER

Date de la convocation: 22/09/2015

Objet: Participation des riverains aux frais de viabilité, Taxe des riverains - Mise à jour - DE_2015_06_214

Le conseil municipal,

-Vu sa délibération du 28 juin 2004 mettant à jour la Taxe des riverains pour la convertir en euros et la fixer après révision selon indice TP 01 à 289,93 € le mètre linéaire du terrain adjacent la voie publique,

-Vu la refonte des index nationaux TP et le changement de base de l'index TP 01 à partir du mois d'octobre 2014,

-Vu que la taxe des riverains s'élevait à 411,63 € le mètre linéaire au 1er octobre 2014 sur la base de l'ancien index TP, soit $\frac{243,92 \times 700,5}{415,10}$ (Ind. TP 01 septembre 2014) = 411,63 €

415,10 (Ind. TP 01 mars 1998)

A l'unanimité des membres présents,

Dit que la révision de la taxe des riverains, dont le montant du mètre linéaire au 1er octobre 2014 s'élève à 411,63 €, se calculera dorénavant sur la base de l'index TP 01 actualisé, indice de départ retenu : mois d'octobre 2014 valeur 106,5.

Fait et délibéré à Drulingen, les jour, mois et an que dessus

Le Maire :

SCHEUER Jean-Louis



RF Sous-préfecture de SAVERNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/10/2015 067-216701052-20150928-DE_2015_06_214-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 14 OCT 2015
et publié ou notifié
le 14 OCT 2015

